



QUESTIONNAIRE RELATIF AUX DEMANDES D'AGREMENT DE CHANGE MANUEL

1. Désignation de l'entreprise ou de la personne physique

- a) Pour les personnes physiques : nom et prénoms :
- b) Pour les personnes morales : raison ou dénomination sociale :

2. Forme juridique

- a) Pour les personnes physiques : préciser s'il s'agit d'une affaire individuelle :
- b) Pour les personnes morales : annexer les statuts de la caisse de base :

3. Date de création :

4. Montant du capital

- a) Pour les personnes physiques : indiquer le montant du capital investi dans l'affaire :
- b) Pour les personnes morales : montant du capital social :

5. Nombre de bureaux à ouvrir :

6. Lieux d'exercice de l'activité (adresse complète)

- Bureau principal :
- bureaux annexes :

7. Nationalité du (ou des) promoteur (s)

- a) Pour les personnes physiques : nationalité de l'entrepreneur individuel :
- b) Pour les personnes morales : nationalité des dirigeants sociaux ou des principaux actionnaires

8. Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) :

Date et référence d'enregistrement de la caisse de base au greffe de l'autorité compétente :

9. Numéro de la décision du Ministre de l'Économie et des Finances portant agrément de la caisse de base :

10. Quelle profession exercez-vous ?

11. Votre profession est-elle compatible avec l'activité de change manuel ?

12. Je déclare sur l'honneur que l'agrément délivré est exclusivement réservé aux activités de change manuel.

Signature

DOCUMENTS REQUIS POUR L'OUVERTURE D'UN BUREAU DE CHANGE

Personnes physiques

- Demande adressée au Ministre de l'Économie et des Finances S/C de Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour le Sénégal ;
- Extrait de naissance datant de moins de 3 mois ;
- Extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- Copie légalisée du contrat de location ou de bail signé par le bailleur et le locataire ;
- Date et numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Attestation bancaire dûment signée par la banque domiciliaire ou relevés bancaires des trois derniers mois ;
- Questionnaire dûment rempli ;
- Un capital minimum de 500.000 F CFA est requis pour le bureau principal et le cas échéant pour chaque bureau annexe.

Personnes morales (sociétés)

- Demande adressée au Ministre de l'Économie et des Finances S/C de Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour le Sénégal (demande non manuscrite, à saisir par machine) ;
- Statuts de la société ;
- Extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois des principaux dirigeants ;
- Copie légalisée du contrat de location ou de bail signé par le bailleur et le locataire ;
- Preuve d'inscription au registre de commerce ;
- relevés bancaires des trois derniers mois de la société;
- Questionnaire dûment rempli;
- Un capital minimum de 1.000.000 F CFA est requis pour le bureau principal et le cas échéant pour chaque bureau annexe.